

Bilan d'activité des PAI - CEPPP et stages 21 heures d'Auvergne – Rhône - Alpes



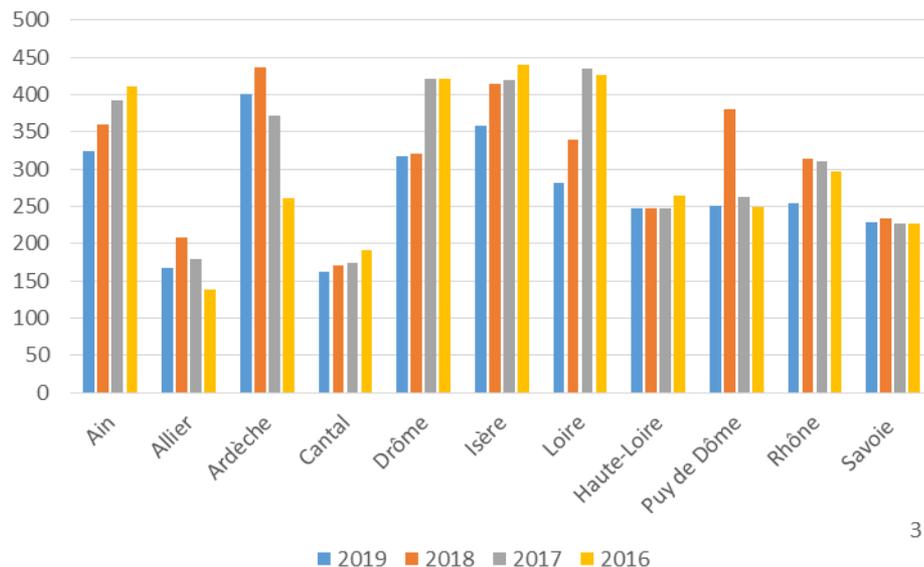


LES POINTS ACCUEIL INSTALLATION

Fréquentation des PAI

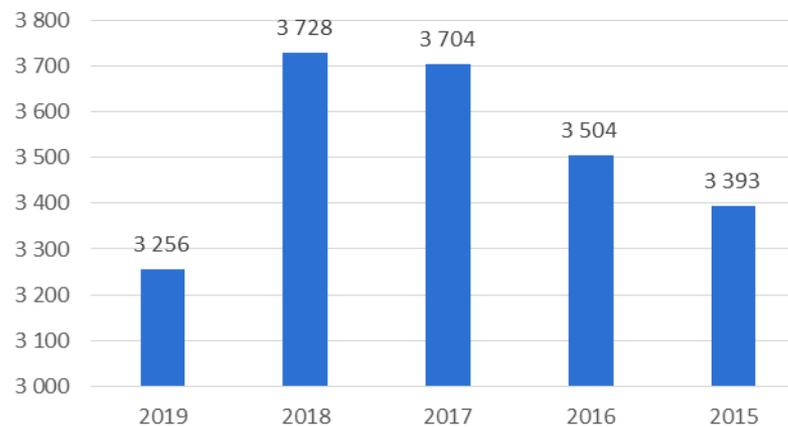


Fréquentation PAI

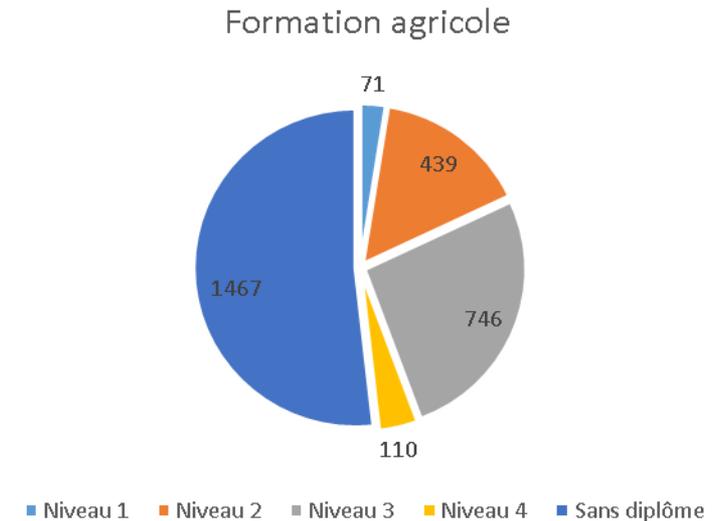
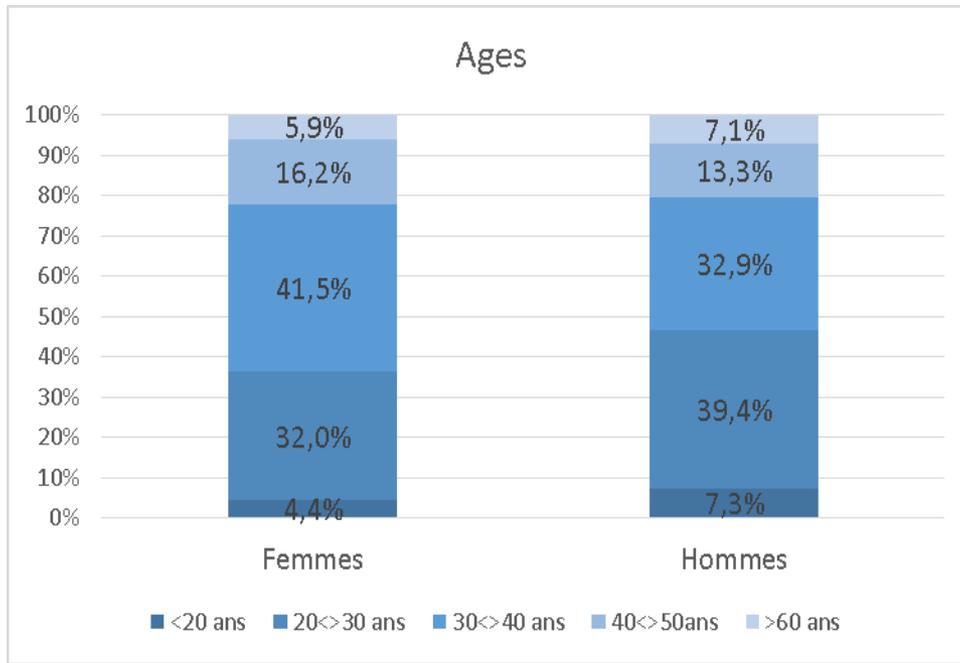
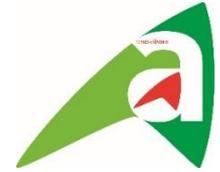


Après une période de hausse de fréquentation les PAI ont enregistré une baisse d'activité en 2019 (-500)

AURA



Profil des personnes accueillies



- Les femmes représentent 41% des personnes accueillies.
- 80 % des porteurs de projet ont moins de 40 ans
- Le public masculin est plus jeune 47% de moins de 30 ans ; 37% chez les femmes
- 50 % disposent d'une formation leur conférant la capacité professionnelle

Les projets évoqués

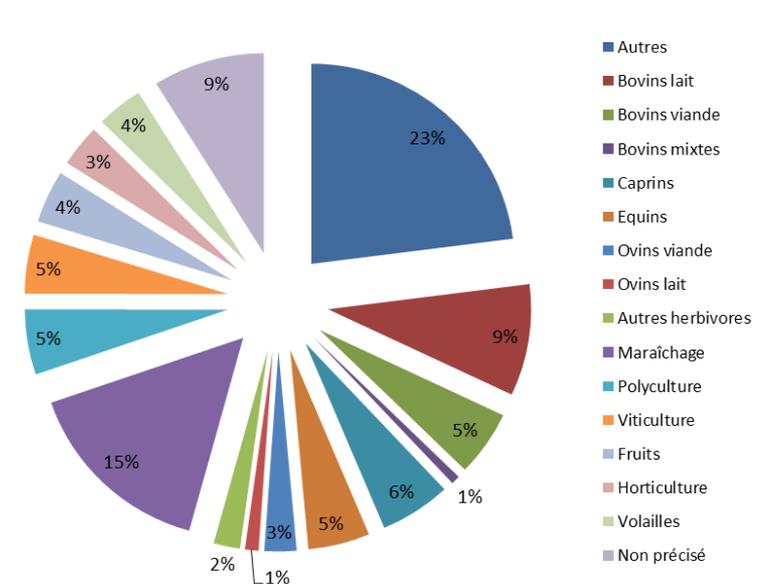
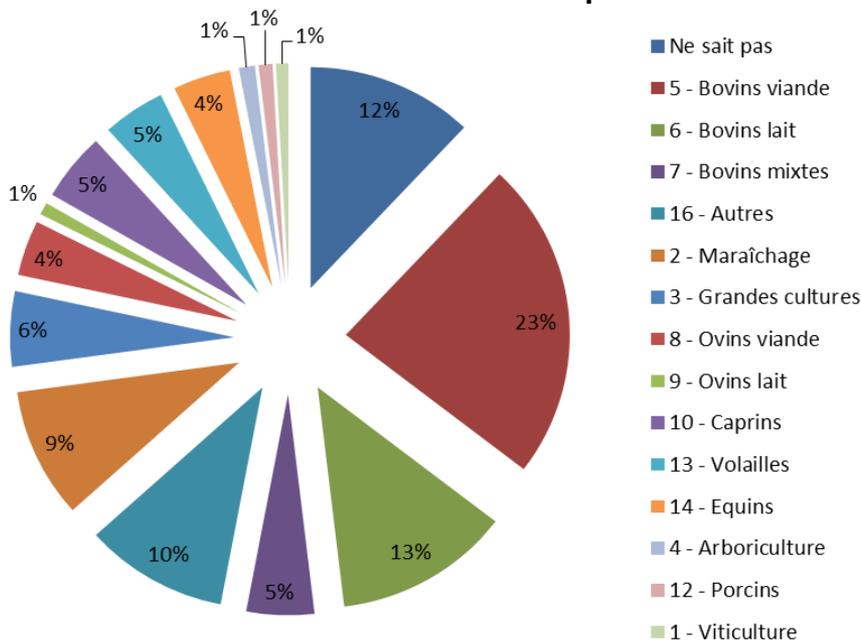


- 83% des personnes souhaitent devenir agriculteur à titre principal
- 68% dans le cadre d'une exploitation individuelle
- Avec des productions extrêmement variées ou l'élevage bovin est peu présent au regard de sa place dans l'agriculture régionale

Auvergne

Rhône-Alpes

Les productions



Les actions régionales en appui aux PAI



→ Formation « Accompagner les projets hors grandes filières atypiques ou innovants »

- Formation de 2js - 20 conseillers formés - Niveau de satisfaction élevé

→ Rénovation du site internet « Devenir Agriculteur »

- Nouveauté : Un espace dédié à la communication des filières

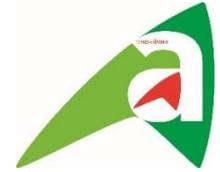
→ Journée « Renouveler les générations dans les filières »

- Objectifs :
 - Créer du lien
 - Partager de l'information
 - Générer des actions communes
- +- 10 filières représentées (animateurs de filières et/ou Professionnels)
- Suites
 - Déclinaisons locales prévues dans certains départements en 2020
 - Interventions dans les comités de filières
 - Alimentation du site « Devenir Agriculteur » par les filières



LES CEPPP

Les organisations mises en place

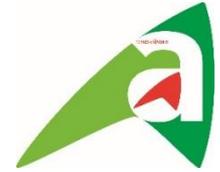


Deux modalités de mise en œuvre co-existent :

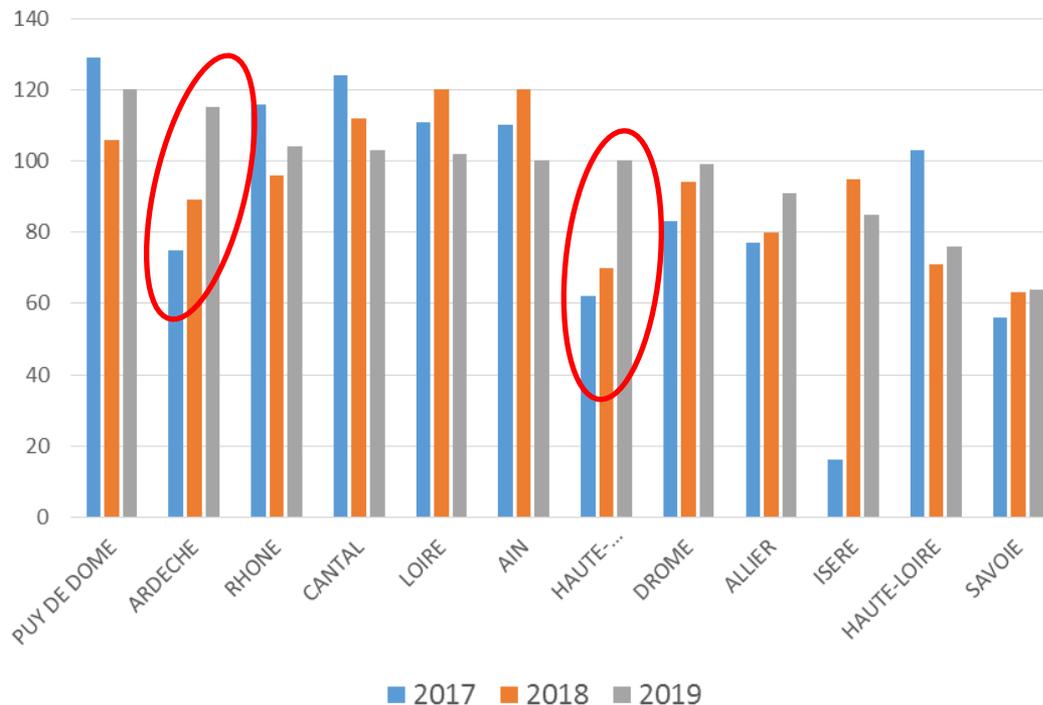
- Avec une séquence collective préalable à l'entretien, constituée d'apports théoriques et de travail en sous groupe destinée à favoriser l'implication du stagiaire dans l'élaboration de son parcours.
- Uniquement des entretiens en face à face entre le porteur de projet et les conseillers (CAs 15 et SMB)

19 conventions de partenariat ont été signées avec des établissements d'enseignement agricole

En 2019 un fonctionnement impacté par les évolutions du financement de la formation des porteurs de projet



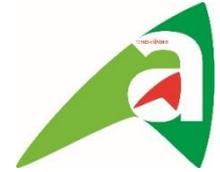
Evolution du nombre de PPP agréés



A l'échelon régional

1159 PPP agréés en 2019
En augmentation de 4% par rapport à 2018 et 9% depuis 2017. Au niveau régional faible impact des décisions de VIVEA sur la volumétrie des PPP sauf en Ardèche et en Haute-Savoie

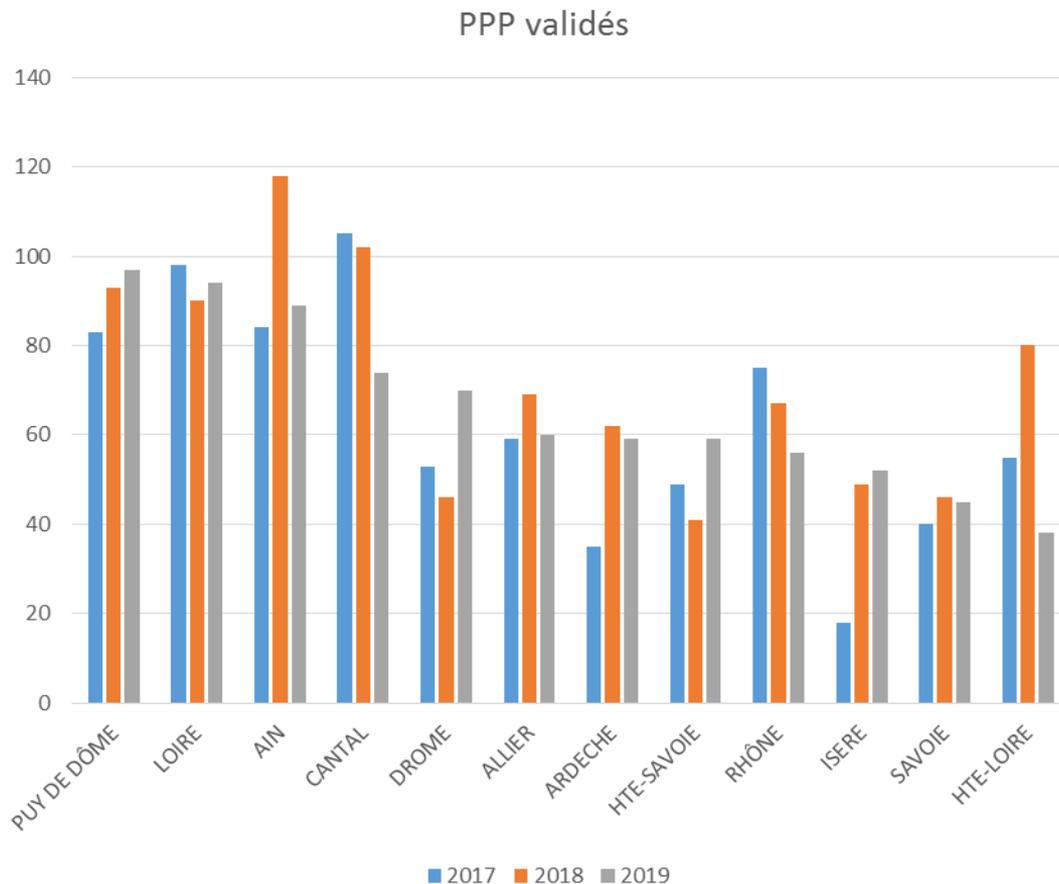
Les préconisations en 2019



- **Formations diplômantes : 137**
- **Formations de perfectionnement : 4181***
 - **Nbe moyen/PPP agréé : 4,1**
 - **Avant installation : 3**
 - **Après installation : 1,1**
 - **Formations entrepreneuriales : 58%**
 - **Formations techniques : 42%**
- **Stages en exploitation agricole : 441**

**hors 74*

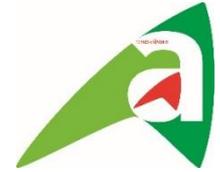
Les PPP validés



A l'échelon régional

Baisse importante du nombre de PPP validés (649 ; 200 de moins que l'année précédente également inférieur à la moyenne des 5 dernières années (710)

Point de situation suite aux décisions prises par VIVEA fin 2018



Hors PPP :

- Formations « émergence » :
 - A ce jour pas de solution globale et homogène sur le territoire régional. Localement mise en place de formations avec des financements de Pôle emploi ou de collectivités territoriales

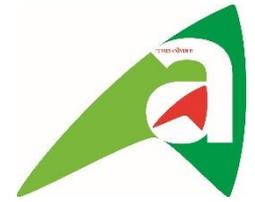
Dans le cadre du PPP :

- Formations entrepreneuriales :
 - Financées par VIVEA tout au long de l'année 2019
 - Dépôt par l'APCA d'une demande de certification (nécessaire pour activer un financement par un CPF) « Créateur ou repreneur d'une entreprise agricole » auprès de France Compétences → en attente du retour de France Compétences
 - VIVEA a accepté de financer les formations entrepreneuriales jusqu'en septembre 2019
- Formations techniques :
 - Financement maintenu. Pas de difficultés

Les difficultés rencontrées



- Fréquentation en hausse dans certains départements (cf diapo 9)
- Financement des formations dans le cas d'un second PPP notamment en cas d'échec du 1^{er} projet d'installation (74-63)
- Délai de 3 ans pour réaliser le parcours de professionnalisation décompté en année civile
- l'absence de visibilité sur le second semestre pour les formations entrepreneuriales crée des difficultés pour la formulation des prescriptions pour les PPP qui seront réalisés à partir de ce printemps pour une installation fin d'année

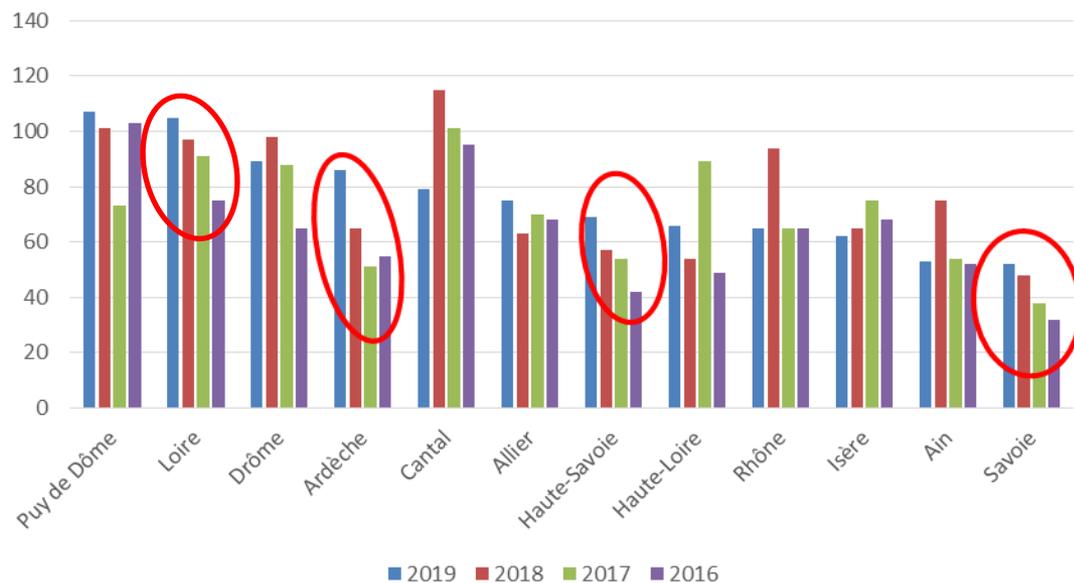


STAGES 21 HEURES

Les stages 21 heures



Evolution du nombre de stagiaires



908 stagiaires répartis dans 79 stages. Stable par rapport à 2018 qui avait connu une forte hausse.



Merci de votre attention